

## **Ensemble de mesures pour la promotion de la formation continue à des fins professionnelles**

### **Document de position de la FSEA**

Zurich, le 19 mars 2021

#### **1. Situation initiale**

- En temps « normal » déjà, plus de 60 % des personnes actives sans certification professionnelle et 40 % des personnes actives avec certification professionnelle ne poursuivent pas leur formation en Suisse. Cela représente au total plus de 1,1 million de personnes. Cette non-participation coûte très cher au niveau économique puisque ces personnes risquent de rester à la traîne face à des changements rapides sur le marché de l'emploi. À côté des compétences de base, des compétences et qualifications spécifiques à la branche constituent aujourd'hui une base indispensable pour une employabilité durable. Les travailleurs qui ne poursuivent pas leur formation risquent fort de se retrouver au chômage – et d'y rester.
- À présent, la crise du Covid-19 renforce massivement ce problème. D'une part, le besoin de formation continue et le niveau de qualification augmente : beaucoup d'entreprises doivent adapter rapidement leurs modèles d'activité, et la numérisation connaît une forte poussée en raison de la crise. D'autre part, la participation à la formation continue diminue : avec l'interdiction des cours en présentiel au printemps dernier, la participation à la formation continue a diminué presque de moitié au deuxième trimestre 2020 par rapport à l'année précédente. Comme l'indiquent à présent les chiffres de l'OFS, elle s'est réduite de 8 % au troisième trimestre. Pour la totalité de l'année, il faut compter sur une participation à la formation continue nettement moindre que les années passées.
- L'enquête sur le Covid-19 de la FSEA montre que les prestataires de formation continue prévoient à moyen terme également une demande de formation continue nettement en baisse. Beaucoup d'entreprises, notamment les PME, réduisent leurs budgets de formation continue, et les particuliers limitent également leurs dépenses dans ce domaine. En résumé : si l'on ne prend pas de contre-mesures, on assistera à moyen terme à une diminution significative de la participation à la formation continue, et l'écart entre les personnes bien qualifiées et les personnes peu qualifiées continuera de se creuser – avec les conséquences néfastes qui en découlent.
- Il faut donc des initiatives ciblées de promotion qui augmentent directement la demande de formation continue et renforcent la disposition des PME à investir dans la formation continue. Ces initiatives d'encouragement doivent, si possible, être associées à des objectifs quantitatifs en termes de participation à la formation continue. Il doit, par ailleurs, y avoir un lien direct avec le projet Viamia, avec lequel plusieurs cantons proposent gratuitement aux personnes de plus de 40 ans des bilans professionnels et une assistance-conseil.
- Dans le cadre du processus FRI, le parlement a alloué une ligne de crédit de 60 millions de CHF pour des mesures de promotion de la formation continue à des fins professionnelles. Notamment en augmentant concrètement les fonds de 20 millions de CHF, les faisant ainsi passer de 39 à 60 millions de CHF, le Parlement a exprimé sa volonté politique d'une promotion active de la formation continue à des fins professionnelles au cours des quatre années à venir. Les fonds sont disponibles selon les art. 54 et 55 de la LFPr. Les conditions cadre correspondantes pour l'emploi des fonds doivent être respectées.

## 2. Ensemble de mesures

La FSEA appelle la Confédération à prendre, sur la base des crédits alloués par le Parlement dans le cadre du message FRI, les trois mesures suivantes pour la promotion de la formation continue à des fins professionnelles.

### **Mesure 1 : ouverture du programme fédéral existant « Simplement mieux ... au travail »**

Le programme fédéral existant « Simplement mieux... au travail » encourage actuellement des formations continues sur le lieu de travail dans le domaine des compétences de base. Dans la situation d'aujourd'hui, ce programme ne va pas assez loin.

Afin de couvrir le besoin accru de formation continue déclenché par la numérisation ou la crise du Covid-19, le programme doit être élargi. Les entreprises doivent, désormais, également être soutenues pour des formations continues professionnelles au-delà des simples compétences de base.

Le programme d'encouragement devrait s'aligner sur les aspects suivants :

- Le soutien est accordé pour l'acquisition de compétences professionnelles dont les entreprises ont besoin pour gérer la transformation (numérique) sur le marché du travail et pour renforcer leur compétitivité. On encouragera, entre autres, l'acquisition de compétences numériques élargies, ainsi que les recyclages ou l'acquisition de nouvelles qualifications, par exemple sous forme de certificats de branche. Ceux-ci constituent, notamment pour les personnes sans certification professionnelle, une voie prometteuse pour obtenir une attestation de qualification qui augmentera durablement leurs chances sur le marché de l'emploi.
- L'élargissement du programme met l'accent sur le groupe cible des personnes peu qualifiées, mais celles-ci ne constituent pas le seul groupe cible. Notamment parmi les travailleurs et travailleuses avec certification professionnelle, le besoin de formation continue augmente également beaucoup dans de nombreuses branches.
- Les critères d'encouragement doivent être conçus de façon à ce que les obstacles à une participation au programme soient aussi bas que possible. Ainsi, la formation continue doit également pouvoir avoir lieu en dehors des heures de travail, et l'accès au programme d'encouragement doit également être assuré pour les personnes en chômage partiel. Les fonds d'encouragement doivent, en outre, pouvoir être utilisés également pour le développement et le financement de projets organisés en collaboration avec plusieurs entreprises (projets interentreprises) ou par les partenaires sociaux à l'échelle de la branche. Ceci favorise la participation de petites entreprises et de microentreprises pour lesquelles la question de la formation continue est trop complexe sur le plan organisationnel et conceptuel.
- Le programme s'accompagne d'une campagne d'information et de conseils, qui vise à sensibiliser principalement les PME à l'importance de la formation continue à des fins professionnelles. Un élément central de la campagne est la mise en place d'une offre d'assistance-conseil, notamment pour les PME, pour le relevé des besoins et la planification des formations continues (selon le modèle de l'offensive de qualification WEITER.BILDUNG! en Allemagne, cf. lien ci-dessous). Afin d'exploiter les effets de synergie, un lien avec le projet existant Viamia est établi.
- Un échelonnage du soutien en fonction de la taille des entreprises est étudié (selon le modèle de l'offensive de qualification WEITER.BILDUNG! en Allemagne, cf. lien ci-dessous).

### **Mesure 2 : mise en place d'un axe prioritaire d'encouragement pour des projets dans le domaine de la « formation continue à des fins professionnelles »**

Sur la base des art. 54 et 55 de la LFPr, la Confédération a la possibilité de soutenir des projets innovants dans le domaine de la formation continue à des fins professionnelles. La situation actuelle exige de définir un axe prioritaire spécifique « formation continue à des fins professionnelles » et d'amorcer ainsi activement des élargissements structurels et des développements novateurs.

L'axe prioritaire devrait atteindre les objectifs suivants :

- **Objectif 1** : promotion de projets de développement d'orientation pratique mettant l'accent sur la mutation numérique dans le domaine de la formation continue et le domaine des compétences de base

- **Objectif 2** : soutien d'associations de branche et d'OrTra pour la mise en œuvre de mesures de promotion de la formation continue à des fins professionnelles dans leur branche, telles que la réalisation de campagnes de sensibilisation ou de systèmes de « chèques formation » spécifiques à la branche

### **Mesure 3 : mise en place d'un système de « chèques formation »**

Les chiffres de l'OFS sur la participation à la formation continue montrent que les personnes sans activité professionnelle participent généralement nettement moins à la formation continue que les personnes en emploi dans une entreprise. Dans la crise du Covid-19, les personnes non actives ont en outre réduit leur participation encore davantage que d'autres groupes. Au deuxième et au troisième trimestre 2020, tout juste 8 % de ces personnes ont suivi une formation continue, ce qui représente par rapport à l'année précédente une diminution respectivement de 43 % et 15 %. Ceci a des conséquences extrêmement néfastes pour les chances de ces personnes sur le marché du travail (par exemple pour les personnes qui veulent réintégrer la vie professionnelle).

Les chiffres de l'OFS montrent par ailleurs que 5 % seulement des salariés qui ne bénéficient pas d'un soutien de leur employeur participent à une formation continue autofinancée. Parmi les personnes peu qualifiées, ce pourcentage tombe même à 3%.

Pour la promotion de la participation à la formation continue de personnes qui ne bénéficient d'aucun soutien, il faut donc mettre en œuvre un système de « chèques formation ». Selon une étude de la Confédération, les « chèques formation » ont un impact favorable sur la participation à la formation continue. Par rapport à d'autres instruments de financement, ces chèques présentent divers avantages.

Le système de « chèques formation » devrait s'aligner sur les aspects suivants :

- Les chèques s'adressent aux adultes qui ne bénéficient d'aucun autre soutien pour le financement de leur formation continue. Ce sont notamment des personnes souhaitant réintégrer la vie professionnelle, des indépendants et des salariés qui ne sont pas soutenus par leur employeur et travaillent dans des conditions d'emploi précaires.
- Les chèques peuvent être utilisés pour des formations continues à des fins professionnelles.
- Mise en place d'une offre d'information et de conseils facile d'accès. Afin d'exploiter les effets de synergie, un lien avec le projet existant Viamia est établi.
- Le montant du chèque est suffisamment élevé pour avoir un effet d'incitation.
- Les chèques sont entre autres délivrés par le biais de multiplicateurs, tels que des organisations de la société civile, par exemple Femmes-Tische ou des organisations de migrants.

### **3. Renseignements complémentaires**

- [Informations sur la participation à la formation continue \(7/1/2021\)](#)
- [Étude sur le Covid-19 de la FSEA \(27/1/2021\)](#)
- [Document de position de la FSEA sur le Covid-19 \(27/11/2020\)](#)
- [Axe prioritaire « Compétences de base sur le lieu de travail »](#)
- [Offensive de qualification WEITER.BILDUNG! \(Allemagne\)](#)
- [Wolter, Stefan/Messerli, Dolores \(2009\) : Formation continue et bons de formation. Résultats d'une expérience menée sur le terrain. Berne : OFFT](#)

### **Contact**

Fédération suisse pour la formation continue /  
Schweizerischer Verband für Weiterbildung  
Oerlikonerstrasse 38  
8057 Zurich

Bernhard Grämiger, Directeur  
T : 044 319 7161, M : bernhard.graemiger@alice.ch